



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : M. IPPOLITO Philippe représenté par M. MARIA Roger, M. MURAZZANO Marc représenté par Mme RAPUC Louise, Mme FAVARO Marion représentée par M. CIAMPOSSIN Max

Absents excusés : M. JACOB Patrick, Mme SAMPEDRO Nathalie.

Nb de membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2021_16D : Cession de la parcelle G 410

Pour rappel Monsieur le Maire évoque la situation de la parcelle G 410 au Lieu-dit LA BRIC acquis par donation du fils du Dr Audibert en 2019. Le mur de ce terrain étant tombé chez M. et Mme KOCKAYAN depuis maintenant presque 2 ans, ces derniers se proposent de l'acquérir pour l'euro symbolique et de le remettre en état.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section G n° 410 d'une superficie de 153 m² à l'euro symbolique,

DONNE pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

DÉSIGNE Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 31/05/2021

Et publication ou notification du 31/05/2021



LE MAIRE
Roger MARIA